



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1229

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Mise en accessibilité - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1229**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Mise en accessibilité - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP), propriété de la Métropole de Lyon, est un établissement recevant du public de 1ère catégorie de type M, T, L, R ouvert en 1976 dans lequel transitent en moyenne 70 000 personnes par jour. C'est un bâtiment de 6 niveaux intégrant des parcs de stationnement, des gares routières, des stations de métro et tramway, une station de taxis, des commerces, des locaux sociaux. Il est ouvert 24h/24, 7J/7 (certains accès sont fermés 4h/nuit).

Le bureau d'études Véritas a réalisé en 2008 un audit concernant l'accessibilité du CELP.

Celui-ci a permis d'engager différents aménagements :

- escaliers mécaniques : remplacement d'une partie des escaliers avec mise en place de contrastes visuels et tactiles,
- ascenseurs : remplacement de certains ascenseurs avec mise en œuvre d'une signalisation palière, en cabine, d'un dispositif adapté de demande de secours,
- espace extérieur : suppression d'obstacles sur les cheminements extérieurs, protection sous les escaliers,
- escaliers : mise en place de contrastes visuels sur les nez de marches, installation de mains courantes continues, marquage des premières et dernières contremarches, pose de bandes podotactiles,
- portes vitrées : pose de liserets pour visualiser les portes.

Le coût global des travaux à engager a été estimé à 3 000 000 € TTC. Les travaux les plus importants et concernant les escaliers mécaniques et les ascenseurs ont été individualisés sur l'opération n° 0P08O1499 - Remplacement et rénovation des circulations mécaniques du CELP.

A ce jour, environ 70 % des travaux identifiés par le bureau d'études Véritas ont été réalisés.

Cependant, les équipements suivants doivent encore être mis aux normes d'accessibilité :

- quelques escaliers intérieurs et extérieurs,
- des portes coupe feu d'accès aux différents niveaux,
- des obstacles dans les cheminements doivent être identifiés.

Le coût de ces travaux est estimé à 200 000 € TTC.

Il est aussi prévu de remplacer les 2 escaliers mécaniques de la place Carnot qui sont compris dans l'opération n° 0P08O1499 - Remplacement et rénovation des circulations mécaniques ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux concernant la mise en accessibilité du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2°.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 200 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 50 000 € TTC en 2016 ; 50 000 € TTC en 2017 ; 50 000 € TTC en 2018 ; 50 000 TTC en 2019 sur l'opération n° 0P08O5081.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.